

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Etaient Présents 55 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Aimé SOUMET
	Laurent KELLER	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Bernard AURISSET	à	Sandrine HIRSCHINGER
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM
	Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maïté POTIN

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Michel IDOPE (excusé), Cédric PUCHEU, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT (excusé),

RAPPORT N° 23-181108-TOU-



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'ATTRACTIVITE
ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES BERN - PAYS BASQUE
SUR L'OBSERVATION TOURISTIQUE

Mme ALTHAPÉ rappelle que l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristiques Béarn - Pays basque (AaDT64) accompagne les territoires dans l'observation et l'analyse des données statistiques.

Dans l'objectif de parfaire les outils d'évaluation et de mieux mesurer l'impact économique de la politique touristique sur le territoire du Haut-Béarn, conformément au souhait fortement exprimé par le Président aussi bien lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 que lors du vote du Budget ou en encore à l'occasion du Conseil des Maires du 07 juin dernier, il est proposé de conventionner avec l'AaDT64 afin de réaliser une étude de fréquentation et d'analyse des données touristiques.

Pour ce faire, elle utilisera le dispositif Flux Vision Tourisme (FVT), une solution développée par Orange qui permet de convertir des millions d'informations techniques du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation de territoires et le déplacement des populations. Elle a été développée en accord avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) grâce à une anonymisation structurelle des données. Pour être exploitables, les données font l'objet d'un redressement. Le redressement consiste à passer de x mobiles observés sur le réseau Orange à l'estimation de x personnes réellement présentes en s'appuyant sur différents paramètres tels que le taux d'équipement, les parts de marchés Orange, ...

Ce dispositif permet de mesurer :

- la fréquentation d'un évènement : nombre de visiteurs, pics de fréquentation, retombées en nuitées touristiques sur le territoire...
- la fréquentation du territoire : nuitées, excursions en journée, présence par créneau de 2h, typologie et provenance des personnes...
- la mobilité géographique des touristes : il permet de mesurer les flux touristiques. Par exemple : la mobilité des touristes hébergés sur son territoire, et la « réception » des touristes hébergés hors de son territoire dans les zones alentours,
- les retombées économiques estimées de l'activité touristique.

L'étude fera l'objet de trois rapports :

- un rapport semestriel de décembre 2018 à juin 2019,
- un rapport semestriel de juillet 2019 à novembre 2019,
- un rapport annuel de décembre 2018 à novembre 2019.

Le coût de l'achat et du traitement des données est de 2 677,05 € net de taxes.

La convention prend effet le 1er décembre 2018 et se terminera dès la réception du dernier rapport relatif à l'étude des données pour la période Décembre 2018 / novembre 2019.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 novembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 13.11.18

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 19 NOV. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE